

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 19 FEVRIER 2024, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, BLANC Nicolas

ABSENTS REPRESENTES : M. VIALLET Bruno par M. DOIX Thierry
Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX-NOUVEL Florence
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par Mme CRESSENS Annick

ABSENTS : M. MENOTTO Sylvain
Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

➤ **VALIDATION DES TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES POUR LA SAISON D'HIVER 2024/2025**

Le conseil valide (1 abstention) les tarifs publics des remontées mécaniques pour la saison 2024-2025 avec une hausse de 3% (due notamment aux augmentations des charges d'électricité et de carburant). Les tarifs publics proposés à la clientèle sont cohérents par rapport aux tarifs proposés dans d'autres stations de taille équivalente.

➤ **VALIDATION DU PPI 2024/2025/2026**

Depuis 2012, le Conseil municipal valide chaque année son Programme Pluriannuel d'Investissement, en tenant compte des projets de lois de finances, des résultats des exercices antérieurs, des opérations structurantes et des besoins en matière de programmation courante.

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la réunion du 12 février 2024 au cours de laquelle Monsieur CHARNAY, conseiller financier à AGATE (Agence Alpine des Territoires), a présenté l'analyse financière portant sur les résultats des budgets de la Commune et la prospective budgétaire.

Il précise que le budget total consolidé (budget général et budgets annexes) s'élève en 2023 à 13,5 M€ (8,9 M€ en fonctionnement et 4,6 M€ en investissement).

Pour le domaine skiable, le budget 2024 sera établi avec une redevance versée par la SEMAB estimée à 310 000 € (selon le chiffre d'affaires de la saison). La politique d'amortissement permettra de générer des recettes d'investissement qui maintiendront une capacité d'intervention sur le domaine skiable (de l'ordre de 400 000 € par an), étant précisé que l'amortissement de la télécabine du Bois commencera en 2024 (augmentation des amortissements de 300 000 €).

Le budget camping, établi dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif avec Onlycamp, est réduit aux charges de dettes et d'amortissement, les charges de fonctionnement, tout comme les travaux, étant supportés par Onlycamp. La redevance actuelle de 15 000 € augmentera grâce à la mise en œuvre du projet d'aménagement prévu sur l'ancien terrain du CCAS.

Le budget chauffage présente un déficit qu'il sera nécessaire de combler par une nouvelle augmentation des tarifs. Les décisions relatives au devenir du réseau de chauffage (changement de la chaufferie, extension modérée ou importante du réseau, création d'une nouvelle chaufferie) devront être prises prochainement après élaboration du schéma directeur correspondant pour lequel un appel à candidature sera lancé. Ce budget ne disposant pas d'une capacité d'autofinancement pour des investissements significatifs, il sera nécessaire de financer les futurs investissements grâce à des subventions mais également par le recours à l'emprunt.

Le budget du lotissement de la Marzellaz sera clôturé en 2024, la vente du dernier lot (lot n° 1) ayant été signée en janvier 2024, et le résultat sera affecté au budget général.

Le budget annexe forêt présente un déficit important en fonctionnement comme en investissement, qui s'explique notamment par une baisse des ventes de coupes (problème structurel), une charge importante de fiscalité (102 000 € en 2023), qui nécessite un appui financier du budget général, les recettes ne permettant pas de couvrir les dépenses liées à l'exploitation, à l'entretien et à la valorisation de la forêt communale.

Les résultats 2023 du budget général se maintiennent en fonctionnement en dégageant 1,1 M€ à affecter à l'investissement.

Le budget général contribue également à l'équilibre des budgets annexes (domaine skiable, forêt, chauffage). Les charges d'énergie devront être augmentées de 30%, la masse salariale quant à elle sera établie à périmètre constant en intégrant seulement la création de la police municipale.

La recette de fiscalité est annoncée avec une revalorisation des bases de 3,9% : il conviendra de décider s'il est nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité, étant

précisé que ces derniers n'ont pas été augmentés depuis 2021. A titre indicatif, une augmentation de 1% génèrera un produit supplémentaire de 30 000 €.

La décision de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 30% a pour conséquence un produit supplémentaire de fiscalité de 106 000 €.

L'attribution de compensation d'Arlysère s'établit à 2,8 M€ et reste stable de par la loi, ce qui contribue à une rigidification des recettes fiscales et à une perte de dynamisme.

Dans ce contexte, l'enveloppe de travaux, tous secteurs confondus, devra être limitée à 1 M€, le recours au prêt ne devant pas dépasser 1,2 M€, cela afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante dans un contexte de réduction des recettes de cessions de patrimoine.

Le budget 2024 intégrera également le projet structurant de la Cayère (2,4 M€ TTC), ce dernier devant mobiliser les subventions prévues qui s'élèvent à 1,11 M€.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des enjeux de l'analyse et de la prospective budgétaire, engagera le travail d'arbitrage budgétaire pour les années 2024/2025/2026 sur les bases définies précédemment.

La commission finance se réunira en prévision du vote des budgets primitifs 2024, prévu le 18 mars 2024, lors d'une réunion le 5 mars prochain.

➤ **VALIDATION DU RECOURS A UNE LIGNE DE TRESORERIE DANS L'ATTENTE DE LA VENTE DU TERRAIN AUX CHAMPS**

Monsieur le Maire rappelle la signature du compromis de vente intervenu avec SULLY IMMOBILIER pour le terrain aux Champs à Beaufort dans le but de construire 34 logements en résidence principale (17 en accession à la propriété et 17 en locatif social).

Au regard du calendrier de vente du terrain (prévue en septembre 2024 après accomplissement des formalités administratives et de commercialisation), il est souhaitable d'envisager la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 450 000 € sur 6 mois.

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de la Caisse d'épargne.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un bien situé au Planay.

➤ **VALIDATION DE LA MODIFICATION DU PLU**

Le Conseil prend connaissance, d'une part du bilan de la concertation menée lors de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU et d'autre part des observations et remarques des personnes publiques associées. Il approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 3 du PLU.

➤ **AVIS DE PRINCIPE S'AGISSANT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MARZELLAZ**

Le Conseil prend connaissance d'une note établie par les services relative aux possibilités d'urbanisation dans le secteur de la Marzellaz, en aval du lotissement actuel.

Le PLU et son OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) autorisent la création de 20 à 25 logements en habitat mitoyen et intermédiaire, la surface totale de la zone étant de 1 ha.

Le Conseil municipal décide d'engager un appel à projet ayant valeur de faisabilité pour la création d'habitat permanent. Il conviendra également de décider des modalités opérationnelles de cet aménagement, à savoir la mise en œuvre du projet par la collectivité ou bien la vente du terrain à un promoteur.

➤ **RESIDENCE DE TOURISME LA CLE DES CIMES – DETERMINATION DES MODALITES DE VENTE DU TERRAIN SUPPORT DES APPARTEMENTS**

Le Conseil prend connaissance d'une note financière relative aux conditions de valorisation du terrain de la résidence La Clé des cimes, cela dans l'objectif de la vente par la SCI de 30 appartements.

La valeur totale du terrain support de la résidence et propriété de la Commune est établie à 4,2 M€, soit un prix au mètre carré de 453 €. La vente de 30 appartements permettrait à la Commune d'intégrer une recette de cession de 662 000 €, échelonnée sur 4 ans. Il est rappelé que la Commune reste propriétaire des locaux constituant la garderie et le parking de la résidence ainsi que du terrain support de la résidence, déduction faite des quote part des 30 appartements vendus.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les actes notariés nécessaires pour permettre ces ventes.

➤ **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE**

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette dernière qui permet, pour une durée de 6 ans, aux agents de la Commune de Beaufort de recourir à ce service.

➤ **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE**

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la convention d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Savoie, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette dernière qui permet, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois, d'avoir recours à des agents contractuels pour des mises à disposition en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, de remplacement d'agents ou de vacances temporaire d'emploi.

➤ **VALIDATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT**

Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle qui fait suite au décret du 31 octobre 2023. L'attribution de cette prime, non obligatoire pour la collectivité, a été décidé par les élus qui ont souhaité ainsi apporter une prime complémentaire aux agents de la collectivité étant précisé que cette dernière est conditionnée au salaire et ne concerne que les agents de catégorie C. Le choix a été fait de verser 50% des plafonds prévus, l'impact budgétaire de cette décision étant de 10 000 €. Mme Séverine VIBERT, adjointe aux Ressources humaines, qualifie un travail et des échanges à ce sujet avec les représentants du personnel constructifs.

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Tourisme : M. Nicolas BLANC, élu délégué et Président de l'Office de Tourisme, souhaite évoquer les relations entre la collectivité et l'Office de tourisme. Il s'interroge suite aux critiques formulées en municipalité à l'encontre du fonctionnement de l'Office de tourisme et confirme sa disponibilité et celle de ses services pour échanger sur les différents sujets en plus des échanges intervenus lors des présentations des bilans annuels d'activité de l'Office.

Madame Séverine VIBERT ressent un manque de cohésion entre les différents opérateurs du tourisme au sein de la station d'Arêches-Beaufort, ce qui peut être source de tension.

- Travaux : les entreprises en charge de la couverture des escaliers de la Chaudanne ont été retenues (SAS Deville pour le génie civil et Pose bois pour la charpente et la couverture) pour un montant total de travaux de 94 554 € HT,

- Patrimoine : l'avant-projet définitif de la scénographie de la Cayère sera soumis à validation lors du Conseil municipal du 18 mars 2024 et le permis de construire permettant la réhabilitation de la ferme sera déposé prochainement,

- Services à la population : des subventions importantes de l'Etat sont mobilisables pour les aménagements de type pump track et il conviendrait de poursuivre les réflexions à ce sujet. La réflexion autour du projet de Marcôt mérite également d'être poursuivie et les démarches administratives permettant sa faisabilité pourront être engagées,

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Bilan d'activité du conciliateur de justice : basé à la Maison France Service, il a traité en 2023 à Beaufort 12 dossiers et a permis la signature de 7 accords,

- Monsieur Lionel STAROSTA, recruté au poste de policier municipal, prendra ses fonctions à Beaufort le 2 avril 2024,

- Réhabilitation de la Gendarmerie de Beaufort : les travaux mis en œuvre par Arlysère Agglomération démarreront en 2025. Pendant le chantier, les bureaux de la Gendarmerie seront installés aux Saisies et une permanence sera mise en place en Mairie de Beaufort (salle Randens),

- La SEM 4 V a validé à l'unanimité le projet d'aménagement de 11 logements inclusifs au sein du bâtiment de la pharmacie de Beaufort

- Bilan provisoire de la saison d'hiver : l'enneigement est suffisant et le chiffre d'affaires provisoire de la SEMAB indique toujours une nette progression par rapport à la saison dernière. La station accueille des courses annulées dans d'autres domaines skiables, ce qui occasionne des retombées importantes,

- label Flocon vert : le calendrier prévoit une labellisation fin mai 2024 : une réunion publique est prévue le 27 mars 2024,

- Carte scolaire : par suite d'une importante réunion associant les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus, il a été décidé de ne pas poursuivre la réflexion relative à un regroupement pédagogique au regard notamment du maintien de 4 classes à Beaufort et de 2 à Arêches. La demande d'ouverture d'une 3eme classe à Arêches devra néanmoins être renouvelée,

- Procédure de déclassement des chemins ruraux : 4 dossiers seront soumis prochainement à enquête publique : le Biollet, Le Chornais , Les Envers et Domelin.

- Espaces Naturels Sensibles : Madame Annick CRESSENS, Conseillère départementale, souhaite préciser que le schéma des ENS est en cours de définition et d'élaboration et sera soumis aux collectivités concernées : une réunion territoriale avec les élus est prévue à Arlysère le vendredi 8 mars 2024. La Commune de Beaufort est susceptible d'être concernée par ce dispositif. Les élus indiquent ne pas vouloir subir des contraintes supplémentaires en termes de réglementation et Madame Gisèle MOLLIET, Adjointe en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, indique avoir consulté les opérateurs locaux à ce sujet, ces derniers ne voyant pas l'intérêt de cette démarche.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 18 MARS 2024**